

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Objet de délibération :

Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2018

Séance du 15 avril 2019

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 45 délégués sur 82, convoqués le 05 avril 2019

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Madame T. SIBERT – Messieurs M. ORSET – C. de BOISSIEU - L. CABASSUT – J. DOCHE – C. LIMOUSIN – F. PLANET – G. BABOLAT – C. RAVET – JM CASTELLANI - D. BEGUET- F. VENET- C. GOUDARD- – J. ROLLAND  
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur P. BATTISTA  
CC Miribel et du Plateau : Madame C. TERRIER  
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT – F. MOLLIE – Monsieur A. SICARD

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

Mme la Présidente soumet au comité syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement déficitaire de ..... - 4 446,73 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement déficitaire de ..... - 4 913,77 €

A ces résultats d'exercice 2018 sont reportés les résultats de clôture 2017 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de ..... 68 684,04 €
- A la section d'investissement, un excédent de ..... 75 837,16 €

Les résultats de clôture 2018 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, ..... 64 237,31 €
- pour la section d'investissement, ..... 70 923,39 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au comité syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- **64 237,31 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **70 923,39 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le comité syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 64 237,31 € et un excédent d'investissement de 70 923,39 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **64 237,31 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **70 923,39 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

